

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
11 février
2022
(04)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 11 février 2022, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Jacques Bourassa

Est absente la conseillère Julie-Anne Cousineau.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

22-043

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-044

3. Adoption du procès-verbal des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 janvier et des assemblées extraordinaires et ajournement du 21 et 28 janvier 2022

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que les procès-verbaux de l'assemblée du 14 janvier 2022 ainsi que les assemblées spéciales du 21 et 28 janvier 2022 soient adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

4.1 Dépôt des listes des donatrices et donateurs et rapports de dépenses des candidats à l'élection du 7 novembre 2021.

5. Dépôt du rapport financier (aucun rapport)

22-045

6. Adoption des comptes à payer au montant de 26 649.66 \$

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 26 649.66 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

14728	Association des directeurs	2 946.24\$
14729	Bell Canada	281.36\$*
14730	Compo-Recycle	8 590.86\$*
14731	Combec	1 442.94\$
14732	Fédération Québécoise des Municipalités	1 581.03\$
14733	Fleettél Inc.	23.84\$*
14734	Fond d'information sur le Territoire	50.00\$*
14735	FQM Assurances Inc.	39 849.31\$*
14736	Jobert Inc.	70 501.36\$*
14737	Juteau Ruel Inc.	40.07\$*
14738	L'Union-Vie	5 268.71\$*
14739	Manoir de la Rivière Dufresne	2 816.25\$*
14740	Ministère des Finances	137.97\$*
14741	Sébastien Venne	4 131.56\$*
14742	Pitneyworks	1 220.50\$*
14743	P.G. Solutions Inc.	20 380.77\$
14744	Purolator	160.80\$*
14745	Rogers	140.77\$
14746	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	571.00\$*
14747	Syndicat Canadien de la fonction Publique	466.82\$*
14748	Tourisme Lanaudière	224.20\$
14749	Lepage Sylvie, Gaudreau Robert	104.04\$
14750	Améric 125 Inc.	432.73\$
14751	Art Graphique Québec Inc.	506.17\$
14752	Centre de Liquidation Raynat Inc.	68.22\$
14753	CMP Mayer Inc.	1 419.94\$
14754	Claude Rondeau Entrepreneur Électricien	310.95\$
14755	C.R.S.B.P. des Laurentides	6 690.75\$
14756	Eurofins Environex	154.65\$
14757	Fédération Québécoise des Municipalités	220.50\$
14758	Impactsanté+	385.28\$
14759	Journal Altitude	373.69\$
14760	Laboratoire Choisy Ltée	1 255.69\$
14761	Pièces d'auto Laparé Inc.	116.10\$
14762	Dany Lefrançois	82.09\$
14763	Lumen Inc.	7 082.46\$
14764	Medisecur	27.82\$
14765	Messer Canada Inc.	22.85\$
14766	MRC de la Matawinie	75.15\$
14767	Municipalité de Chertsey	460.85\$
14768	Municipalité de Saint-Donat	711.00\$
14769	Omnivigil Solutions Inc.	177.29\$
14770	Pétrole Pagé Inc.	1 225.16\$

14771	Pivin et Drapeau	225.35\$
14772	Résopro Inc.	4 561.06\$
14773	SEAO-Constructo	7.64\$
14774	Staples Professionnel Inc.	56.27\$
14775	Action patrimoine	100.00\$
14776	ADT Canada Inc.	275.94\$*
14777	Archives Lanaudière	222.00\$
14778	Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption	200.00\$
14779	Compo-Recycle	98 498.17\$*
14780	EBI Environnement	174.61\$*
14781	Jobert Inc.	692.15\$*
14782	Juteau Ruel Inc.	457.14\$*
14783	Ministre des finances	539.23\$
14784	MRC de la Matawinie	17 021.72\$*
14785	Purolator	13.30\$*
14786	Yvan Beauregard	1 150.00\$
14787	Petite Caisse	1 000.00\$
14788	Jean-Pierre Drolet	574.88\$
14789	Ministre des Finances	36.00\$
14790	Ministère du Revenu de Québec	376.70\$*
14791	Ministre des Finances	36.00\$
14792	Ministre des Finances	36.00\$
14793	Ministre des Finances	36.00\$

* Total des incompressibles : 251 760.90\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

22-046

7.1 Règlement 221 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus(es) [n/d R-221]

ATTENDU QUE Le projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens sur le site Internet et par Infolettre depuis le 19 janvier 2022 ;

ATTENDU QU' Aucun commentaire ou demande de modification n'a été reçu ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie R-221* dans sa forme et teneur, sans modification au projet déposé le 14 janvier 2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-047 7.2 **Avis de motion – Règlement 148-6 relatif au traitement des élus [n/d R-148-6]**

La conseillère Chantale Perreault, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du Règlement 148-6 relatif au traitement des élus.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-148-6.

Période de questions sur la réglementation

8. **Administration et ressources humaines**

22-048 8.1 **Corporation aménagement de la rivière L'Assomption-renouvellement [n/d 114-100]**

Ayant un intérêt pécuniaire, la conseillère Chantale Perreault se retire des délibérations du point 8.1

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 200,00\$, prévu au budget, concernant l'adhésion 2022 à la CARA.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-049 8.2 **Action Patrimoine renouvellement [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le renouvellement de notre adhésion 2022 au montant de 100.00 \$, prévu au budget, auprès d'action Patrimoine.

Adopté unanimement par les conseillers

22-050 8.3 **Offre d'achat pour le lot # 6 043 445 [n/d403-160]**

ATTENDU QUE La Municipalité a procédé à la mise en vente publique de terrains municipaux, le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE Le prix de base demandé par la Municipalité est de 20 000\$ pour le terrain portant le numéro de cadastre 6 043 445 et situé sur la montée de la Réserve;

ATTENDU QU' Une promesse d'achat au montant de 15 700 \$ a été déposée;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la promesse d'achat pour le terrain portant le numéro de cadastre 6 043 445, au montant de 15 700 \$, à madame Qian Li et monsieur Thomas Orliac.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-051

8.4 Offre d'achat pour le lot # 6 043 445 [n/d403-160]

ATTENDU QUE La Municipalité a procédé à la mise en vente publique de terrains municipaux, le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE Le prix de base demandé par la Municipalité est de 20 000\$ pour le terrain portant le numéro de cadastre 6 043 445 et situé sur la montée de la Réserve;

ATTENDU QU' Une promesse d'achat au montant de 20 000 \$ a été déposée;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la promesse d'achat pour le terrain portant le numéro de cadastre 6 043 445, au montant de 20 000 \$, à madame Marylinn Martel.
- Que la mairesse, Madame Isabelle Parent et la directrice générale, Madame Chantal Soucy soient et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-052

8.5 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION [n/d204-000]

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-053

8.6 **AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**[n/d204-000]

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 22-052, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE, le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 125 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 125 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-054

**8.7 Employés municipaux – Remplacement aux loisirs
[n/d R 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale de procéder à l'engagement de Madame Valérie Baumgarten au poste de coordonnatrice en loisirs et à la vie communautaire ainsi qu'aux communications selon les conditions de la convention collective à compter du 2 février 2022.

L'engagement est en remplacement d'un congé de maladie pour un temps indéterminé.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-055

8.8 Marché authentique – contrat [n/d802-112]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise d'octroyer un contrat de service auprès de Madame Dominique Venne pour coordonner et réaliser 4 marchés authentiques (11 juin, 16 juillet, 20 août et 24 septembre 2022) pour une somme de 6 250 \$.
- Autoriser les paiements selon les modalités prévus au contrat.

Adopté unanimement par les conseillers

22-056

8.9 Marché authentique – contrat [n/d802-112]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise d'octroyer une banque d'heure de 50 heures auprès du Marché public Chertsey afin de soutenir, au besoin, l'organisation des marchés authentique pour l'année 2022.
- Les heures facturées devront avoir été autorisées, au préalable, auprès de Madame Dominique Venne, responsable des marchés.

Adopté unanimement par les conseillers

22-057

8.10 Archives Lanaudière [n/d114-300]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise d'accorder la soumission numéro 20-Octobre-2020 auprès d'Archives Lanaudière pour la numérisation de 200 photographies sur l'histoire de Notre-Dame-de-la-Merci ainsi que la description et l'indexation de celles-ci. La soumission est au montant de 222 \$.

Adopté unanimement par les conseillers

22-058

8.11 Liste des personnes endettées [n/d208-132]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que la directrice générale soit et est autorisée à prendre les procédures nécessaires auprès des personnes endettées envers la Municipalité, selon la liste déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-059

8.12 Mandat plan et devis – ingénieur électrique [n/d401-133]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise d'octroyer un contrat auprès de la firme Planifitech selon l'offre de services PR22-014 pour des travaux d'ingénierie en électricité dans le projet de déploiement de prises électriques dans le sentier du parc de la Rivière Dufresne.
- Les honoraires sont estimés à 12 500 \$ plus taxes et seront affectés au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adopté unanimement par les conseillers

22-060

8.13 MANDAT - FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. - MOBILITÉ 125 [n/d601-000]

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre les démarches en vue de la réalisation d'une route permettant le désengorgement de la 125.

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par FLIP Communications & stratégies Inc. pour leur **forfait conseil stratégique & soutien technique pour municipalités** permet d'assurer l'avancement de dossiers particuliers tout en assurant un soutien aux départements de communication des municipalités membres de Mobilité 125.

CONSIDÉRANT QUE ce forfait inclut un accompagnement dans le cadre du dossier de la route 125 qui a un impact majeur sur les municipalités situées aux abords.

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement, renouvelable annuellement, est de 1 200 \$ par mois et qu'il sera partagé entre les municipalités suivantes.

- Saint-Esprit
- Sainte-Julienne
- Saint-Calixte
- Rawdon
- Chertsey
- Entrelacs
- Notre-Dame-de-la-Merci
- Saint-Donat

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement est ventilée proportion de la population par municipalités. Les coûts mensuels pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci sont de 27\$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

QUE le conseil accepte l'offre de services déposée par FLIP Communications & stratégies Inc. pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, pour une facturation mensuelle de 27 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions édictées dans l'offre de service déposée et en autorise le paiement selon les modalités décrites dans l'offre.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. **Sécurité publique**
(Rapport de Jacques Bourassa)

22-061 9.1 **Schéma de couverture de risque en incendie - Rapport annuel [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte et transmette à la MRC de la Matawinie, le dépôt du rapport annuel 2021 concernant l'avancement du schéma de couverture de risques, tel que déposé par le directeur des incendies.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. **Travaux publics**
(Rapport de André Lafrenière)

22-062 10.1 **Travaux de chemin [n/d 602-140]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un budget de 108 200,00 \$ pour l'entretien des chemins 2022, selon la liste déposée. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-063

10.2 Camion- ajouts [n/d 402-111]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'acquisition d'équipement tel que l'ensemble de tamis, échelle, chevalets pour entreposage ainsi que 2 lumières de recul qui sera installé sur la sableuse.
- Le coût des acquisitions est de 1 497.40 \$ tel que décrit dans la soumission 0125323 de la compagnie Aebi Schmidt Canada Inc. Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu (Rapport de Chantale Perreault)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs (Rapport de Julie-Anne Cousineau) absente

22-064 12.1 Crevale – Journée de la persévérance scolaire [n/d 802-100]

Considérant que :

- Depuis plus de 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :
- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2019 passant de 67,6 % à 78,3 % ;

Bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- Le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;

- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.); Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu

de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2022 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- A. **Porter les messages et les couleurs** des JPS 2022 par le biais de nos outils de communication (médiâs sociaux, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);
- B. **Planifier une activité (18 février) :**
 - Primaire**
 - Activité Cosmodôme en virtuel :
 - Dîner offert par la municipalité
 - Achat d'une collection de livres pour l'école
 - Certificat de la persévérance scolaire
 - Secondaire**
 - Distribution d'un chocolat chaud
 - Remise d'une carte cadeau avec une lettre d'encouragement
 - Maintien de la certification [OSER-JEUNES](#);
 - Offrir une récompense lors du Gala de la Goutte d'Or < l'école Polyvalente des Chutes.

Enfin, pour faciliter les communications entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et le CREVALE, Le conseil municipal confirme que Madame Valérie Baugmanten porte le titre symbolique de déléguée à la réussite éducative.

22-065

12.2 Loisirs : autorisation des activités et du budget [n/d 802-100]

ATTENDU QUE Le Service des loisirs désire nous soumettre la *Programmation annuelle des activités*;

ATTENDU QUE La réalisation des activités et les dépenses reliées à celles-ci ne s'effectuent pas nécessairement de façon chronologique;

ATTENDU QUE Pour faciliter le travail de la coordonnatrice en loisirs et à la vie communautaire, il serait opportun d'autoriser la tenue de l'ensemble des activités et les budgets alloués pour chacune, tels que définis dans la présentation budgétaire;

ATTENDU QUE Des rencontres sont prévues afin de suivre l'évolution du budget et qu'il sera revu en conséquence des résultats afin de respecter le budget global,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ensemble des activités de la *Programmation annuelle des activités* ainsi que le budget de base de 28 600 \$ ajusté par les bénéfices ou pertes de chaque événement et par les revenus divers de 11 800 \$ qui proviendront de la vente de billets, vente d'alcool, commanditaires, etc, tels que présentés dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme
(Rapport de Bertrand Taillefer)

22-066

13.1 Comité consultatif d'urbanisme : nominations [n/d 102-111]

Ayant un intérêt pécuniaire, le conseiller Bertrand Taillefer et la conseillère Chantale Perreault se retirent des délibérations du point 13.1

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la nomination des personnes suivantes, au numéro de siège pair et, à participer aux réunions du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 :

- Siège # 2 Monsieur Bertrand Taillefer
 - Siège # 4 Monsieur Robert Bourbeau
 - Siège # 6 Madame Joelle Étienne
 - Siège # 8 Madame Louise Ratelle
 - Siège # 10 Monsieur René Boutin
- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la nomination de monsieur Félix Nadeau-Legault, au siège numéro 7 et, à participer aux réunions du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

Adopté unanimement par les conseillers.

. 22-067

13.2 L'Atelier Urbain : offre de services professionnels 2022 [n/d 401-133]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise madame Chantal Soucy, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de services no 2022129, dont la dépense est prévue au budget, concernant les services professionnels de l'Atelier Urbain pour l'année 2022 et selon les modalités suivantes :
 - Un paiement de 95,00 \$ plus les taxes applicables par heure travaillée, sans jamais atteindre un montant maximal de 20 000,00\$, taxes en sus;
 - Les déplacements à nos bureaux requis dans le cadre du mandat seront facturés au montant forfaitaire de 350,00 \$ plus les taxes applicables, ce qui inclut le kilométrage, le temps de déplacement et toutes dépenses connexes.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

**14. Promotion touristique et développement
(Rapport de Jacques Bourassa)**

22-068

14.1 Les joyeux Merciens demande de commandite [n/d 207-130]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise une commandite pour la troupe de théâtre Les Joyeux Merciens pour un montant de 270 \$ couvrant l'acquisition de 3 micros.

Adopté unanimement par les conseillers

22-069

**14.2 Ministère de l'énergie et Ressources naturelles- Bail
[n/d114-220]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'offre de bail à des fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour la plage du Lac Blanc Lot 41 Rang V Canton Chilton.
- Le coût du loyer sera de 116 \$ annuellement.
- Autoriser le déboursier au montant de 539.23 \$ couvrant les frais d'administration d'émission d'un bail, le loyer du 1^{er} février 2022 au 1^{er} février 2023 et les taxes.
- Autoriser la directrice générale à signer le présent bail.

Adopté unanimement par les conseillers

**Période de questions sur la promotion touristique et
développement**

15. Art et Culture
(Rapport de Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

22-070

16. Levée et fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions
suivantes : 22-045, 22-048, 22-049, 22-053, 22-054, 22-055, 22-056,
22-057, 22-059, 22-060, 22-062, 22-063, 255-065, 22-066,
22-067, 22-068, 22-069.**

Chantal Soucy, Directrice générale

6 personnes

Fin de la session à 20h35.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale

